



# LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

## ENFANT À CHARGE

À chaque étape, veuillez cocher  tous les éléments applicables.



**IMPORTANT** : Si vous ne pouvez fournir un ou plusieurs des documents requis selon cette liste de vérification, vous devez fournir une explication par écrit pour chaque document manquant. Vous devez également fournir toute autre preuve ou les autres documents dont vous disposez pour satisfaire à l'exigence.

### Présenter une demande :

Pour présenter une demande en ligne, vous devrez téléverser le présent formulaire ainsi que les autres documents demandés avec votre demande. Le demandeur principal est responsable de remplir les formulaires au nom des personnes à sa charge qui sont âgées de 18 ans ou plus. Lorsque l'on vous demande des photocopies des documents, veuillez téléverser une version PDF du document original dans votre demande en ligne.

Lorsque vous présentez votre demande, si vos documents ne sont ni en anglais ni en français, veuillez inclure une traduction notariée (certifiée conforme) avec une copie certifiée du document original **ou** un affidavit de la personne qui a effectué la traduction (si la traduction n'est pas faite par un membre en règle d'une organisation provinciale ou territoriale de traducteurs et d'interprètes au Canada).

**À moins d'indication contraire, ne soumettez pas de documents originaux, car ils ne vous seront pas renvoyés.**

### Information concernant l'examen antérieur (doit être rempli par le répondant) :

La personne que je parraine a été déclarée comme étant mon enfant à charge et avait déjà subi un examen lorsque j'ai présenté une demande de visa de résident permanent, mais n'a pas reçu de visa d'immigrant. (Remarque : Si vous n'avez jamais demandé de visa de résident permanent, répondez Non.)

Non

Oui

## PARTIE A - FORMULAIRES REQUIS

- 1. Liste de contrôle des documents – Enfant à charge (y compris les enfants à charge) (IMM 5534)**  
Vous devez téléverser la présente liste de vérification remplie avec votre demande.

## LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS POUR RÉPONDANT ET DEMANDEUR PRINCIPAL

- 2. Demande de parrainage, entente de parrainage et engagement (IMM 1344)**  
À remplir et à signer par vous (le répondant) et la personne que vous voulez parrainer, si cette personne est âgée de 18 ans ou plus. Si la personne que vous parrainez a moins de 18 ans, elle n'a pas à signer le formulaire. Le parent ou le tuteur légal de l'enfant à charge doit plutôt signer en son nom. Lorsque vous présentez une demande en ligne, une version PDF du document original rempli et signé numériquement doit être téléversée dans votre demande en ligne.

Instructions étape par étape pour la présentation d'une demande en ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5289-parrainer-votre-epoux-votre-conjoint-fait-votre-partenaire-conjugal-enfant-charge-guide-complet.html>

**Remarque** : Si vous parrainez plus d'un enfant à charge, vous devez présenter une demande distincte pour chaque enfant parrainé, qui comprendra les formulaires IMM 1344 et IMM 0008 sur lesquels chaque enfant figure comme demandeur principal. N'ajoutez pas les membres de la fratrie de l'enfant comme des personnes à sa charge. Le Ministère établira la correspondance entre les dossiers pour qu'ils soient traités ensemble.

- 3. Évaluation du parrainage (IMM 5481)**  
Ne pas remplir ce formulaire si vous êtes résident au Québec. Remplir ce formulaire si vous (le parrain) parrainez votre enfant à charge qui n'a pas d'enfant à charge. L'évaluation du parrainage nous aidera à évaluer vos obligations actuelles et antérieures liées à des engagements de parrainage que vous auriez signés ou cosignés. Ce formulaire et les documents à l'appui que vous joindrez à votre demande nous aideront à déterminer si vous satisfaites à l'obligation de résidence et si vous êtes en mesure de soutenir le demandeur principal.

Ne pas remplir ce formulaire si votre enfant à charge a lui-même des enfants à charge. Vous devez plutôt remplir le formulaire d'**Évaluation de la situation financière (IMM 1283)** (voir la section suivante).

- 4. Évaluation de la situation financière (IMM 1283)**  
Remplissez ce formulaire seulement si l'enfant à charge que vous parrainez a lui-même un enfant ou plusieurs enfants à charge. Remarque : Si cela ne s'applique pas à vous, écrivez S.O. à côté de la case à cocher.

Ne remplissez pas ce formulaire si vous résidez au Québec

## RÉPONDANT

**5. Frais de traitement de la demande**

Joignez le reçu pour les frais relatifs au parrainage et les frais de traitement de la demande de votre enfant à charge (et, s'il y a lieu, pour son enfant à charge). Utilisez le tableau du Guide de base (<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5525-guide-base-parrainez-votre-epoux-conjoint-enfant.html>) pour vérifier le montant que vous devez payer.

Si votre enfant à charge (demandeur principal) a plus de 18 ans, vérifiez si vous devez **fournir des données biométriques**.

**Pour éviter des retards** dans le traitement de votre demande, **payez les frais de biométrie** en même temps que les frais de traitement de la demande

**Remarque** : Ces frais ne comprennent pas les frais payés à la province de Québec pour son traitement de la demande de parrainage, qui ne doivent pas être payés à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

**6. Déclaration pour parent/tuteur légal qui n'accompagne pas un enfant mineur immigrant au Canada (IMM 5604)**

**Est-ce que la présente demande vise des demandeurs âgés de moins de 18 ans qui recevront un visa d'immigrant?**

Non : Allez à la section 7.

Oui : Vous **devez** prouver que l'autre parent ou tuteur légal de l'enfant ne s'oppose pas à ce que celui-ci immigré au Canada.

**Demandeur principal :**

Si l'autre parent du demandeur principal n'est pas désigné comme cosignataire sur le formulaire IMM 1344 (Demande de parrainage, entente de parrainage et engagement), veuillez fournir les documents suivants :

Le formulaire IMM 5604 (Déclaration pour parent/tuteur légal qui n'accompagne pas un enfant mineur immigrant au Canada) dûment rempli et signé devant notaire.

Photocopie d'une pièce d'identité valide et lisible pour ce parent, sur laquelle figure sa signature.

Si l'autre parent est décédé, veuillez plutôt fournir une copie de son certificat de décès.

Si vous êtes divorcés ou séparés, veuillez aussi inclure une copie de toute entente de garde.

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir les documents énoncés ci-dessus, vous devez fournir une **explication détaillée**.

**Enfant mineur du demandeur principal**

Le demandeur principal n'a pas d'enfant(s) mineur(s) qui recevra un visa d'immigrant :  
→ Allez à la section 7.

Le demandeur a un enfant mineur qui recevra un visa d'immigrant.

→ Veuillez fournir les documents ci-dessous concernant l'autre parent de l'enfant :

Le formulaire IMM 5604 (Déclaration pour parent/tuteur légal qui n'accompagne pas un enfant mineur immigrant au Canada) dûment rempli et signé devant notaire.

Photocopie d'une pièce d'identité valide et lisible pour ce parent, sur laquelle figure sa signature.

Si vous êtes divorcés ou séparés, veuillez aussi inclure une copie de toute entente de garde.

**PERSONNES PARRAINÉES (DEMANDEUR PRINCIPAL ET MEMBRES DE SA FAMILLE)**

**Remarque : Si vous ne déclarez pas les membres de votre famille (qu'ils vous accompagnent ou non), votre demande pourrait être refusée et vous pourriez être dans l'impossibilité de les parrainer plus tard. Pour en savoir plus, veuillez consulter le Guide de base (IMM 5525).**

**7. Formulaire de demande générique pour le Canada (IMM 0008)**

Le demandeur principal (l'enfant à charge parrainé) doit remplir ce formulaire.

**Remarque :** Si le demandeur principal a moins de 18 ans, ce formulaire doit être signé par un parent ou un tuteur légal au nom de l'enfant. Seuls les enfants du demandeur principal devraient être inclus comme personnes à charge. Les membres de sa fratrie (frères, sœurs) ne devraient pas être ajoutés comme des personnes à charge.

Ce formulaire est maintenant numérique et peut être rempli en ligne.

Instructions étape par étape pour la présentation d'une demande en ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5289-parrainer-votre-epoux-votre-conjoint-fait-votre-partenaire-conjugal-enfant-charge-guide-complet.html>

**8. Exigences propres à votre pays**

Vous devez consulter les exigences propres à votre pays (<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/conjoint.asp#paysconjoint.asp>) pour confirmer si des formulaires supplémentaires sont nécessaires selon votre pays de résidence. Si tel est le cas, vous devez les soumettre avec votre demande. Cochez cette case pour confirmer que vous avez pris connaissance des exigences propres au pays et (le cas échéant) que vous avez soumis tous les formulaires supplémentaires requis.

Indiquez ici tous les formulaires supplémentaires que vous fournissez (en commençant par le numéro du formulaire IMM), ou écrivez « S. O. » si vous n'avez pas de formulaires supplémentaires à soumettre :

---



---



---



---

**9. Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406)**

Le demandeur principal (l'enfant à charge parrainé) doit remplir ce formulaire même s'il est âgé de moins de 18 ans. Si le demandeur principal est âgé de moins de 18 ans, ce formulaire doit être signé par un parent ou un tuteur légal agissant au nom de l'enfant.

Le formulaire est maintenant offert en format numérique et doit être rempli en ligne.

Instructions étape par étape pour la présentation d'une demande en ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5289-parrainer-votre-epoux-votre-conjoint-fait-votre-partenaire-conjugal-enfant-charge-guide-complet.html>

**10. Annexe A – Antécédents/Déclaration (IMM 5669)**

Le demandeur principal (l'enfant à charge parrainé) doit remplir ce formulaire même s'il est âgé de moins de 18 ans. Assurez vous de fournir des détails précis à la section « Scolarité » du formulaire. Si le demandeur principal a moins de 18 ans, ce formulaire doit être signé par un parent ou un tuteur légal agissant au nom de l'enfant.

Ce formulaire est maintenant numérique et peut être rempli en ligne.

Les instructions étape par étape se trouvent dans le Guide complet : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5289-parrainer-votre-epoux-votre-conjoint-fait-votre-partenaire-conjugal-enfant-charge-guide-complet.html>

**RÉPONDANT ET DEMANDEUR PRINCIPAL****11. Recours aux services d'un représentant (IMM 5476)**

Remplissez ce formulaire si vous (le répondant ou le demandeur principal) voulez désigner un représentant (comme un consultant en immigration, un avocat, un ami ou un membre de la famille) qui pourra agir en votre nom. Lorsque vous désignez un représentant, vous autorisez également IRCC et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à transmettre les renseignements contenus dans votre dossier à cette personne plutôt qu'à vous. De plus, le représentant recevra toute la correspondance envoyée par IRCC ou l'ASFC.

Apprenez-en davantage sur les personnes qui peuvent vous représenter : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/representant-immigration-citoyennete.html>

Sélectionnez l'un des éléments suivants :

**Je ne désigne pas un représentant.** Si vous ne désignez pas un représentant, cochez cette case et allez à la section 12.

**Je désigne un représentant.** Vous devez remplir le formulaire **IMM 5476 – Recours aux services d'un représentant**

**Remarque :** Le répondant et le demandeur principal peuvent signer le même formulaire s'ils ont recours au même représentant.

Afficher et imprimer le formulaire : <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/IMM5476F.pdf>

Instructions étape par étape : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5561-instructions-recours-services-representant.html>

**IMPORTANT :** Si un répondant doit recevoir de la correspondance pour son enfant à charge de plus de 18 ans ou agir de quelque façon que ce soit en son nom, le demandeur doit remplir le formulaire Recours aux services d'un représentant [IMM 5476] en indiquant le nom du répondant à titre de représentant. Si ce formulaire n'est pas fourni, la demande vous sera retournée sans même avoir été traitée.

**12. Autorisation de communiquer des renseignements personnels à une personne désignée (IMM 5475)**

Remplissez ce formulaire pour autoriser IRCC à divulguer de l'information contenue dans votre dossier à une autre personne que vous.

Sélectionnez l'une des options suivantes :

**Sans objet.** Allez à la Partie B de la liste de vérification.

**J'autorise IRCC à divulguer des renseignements personnels à une personne désignée.** Vous devez remplir le **formulaire IMM 5475 – Autorisation de communiquer des renseignements personnels à une personne désignée**

Afficher et imprimer le formulaire : <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/IMM5475F.pdf>

Vous trouverez de plus amples renseignements sur ce formulaire à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/representant-immigration-citoyennete/acceder-demande.html>

**PARTIE B - DOCUMENTS À L'APPUI REQUIS****Rappels importants :**

- Vous devez fournir une traduction certifiée vers le français ou l'anglais pour tous les documents qui ne sont pas déjà rédigés dans l'une de ces langues.
  - Pour présenter une demande en ligne, téléversez une version PDF du document original.
  - Vous devez aussi vérifier les exigences particulières par pays (<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/conjoint.asp#pays>) pour confirmer s'il y a des instructions particulières ou des indications pour des documents selon :
    - votre pays de résidence; ou
    - le pays de délivrance des documents.
- Le ou les documents que vous soumettez doivent être conformes aux instructions fournies afin d'éviter tout retard dans le traitement.

**DOCUMENTS À L'APPUI POUR LE RÉPONDANT - TÉLÉVERSEZ UNE VERSION PDF DU DOCUMENT ORIGINAL POUR LES DEMANDES EN LIGNE** **1. Statut au Canada**

Veillez cocher la case qui décrit votre statut (c.-à-d. celui du répondant) au Canada et fournir la documentation demandée :

**Je suis résident permanent du Canada :** Soumettez une photocopie de votre carte de résident permanent (recto-verso).

**Remarque :** Si votre carte est expirée, vous pouvez soumettre une copie de votre carte expirée.

**Je suis citoyen canadien:** Soumettez une photocopie d'**UN** des quatre documents suivants

Certificat ou carte de citoyenneté canadienne (recto verso).

Carte de citoyenneté canadienne sans photo délivrée avant le 15 février 1977.

Certificat de naissance canadien (pour le Québec, seul le certificat de naissance délivré par le Directeur de l'état civil du Québec est accepté).

Passeport canadien (page où figurent le numéro de passeport, les dates de délivrance et d'expiration, et la photo, les noms et prénoms, la date et le lieu de naissance du détenteur).

**Je suis Indien :** Soumettez une copie de votre carte de statut d'Indien (officiellement appelée Certificat de statut d'Indien) pour démontrer que vous êtes une personne inscrite comme Indien en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Si vous êtes aussi un citoyen canadien, vous pouvez choisir de fournir soit votre carte de statut d'Indien ou un des quatre documents mentionnés ci-dessus pour prouver votre citoyenneté. Vous n'avez pas besoin de soumettre les deux documents.

 **2. Êtes-vous citoyen canadien et vivez-vous à l'extérieur du Canada?**

Non  Oui

Si vous (le répondant) avez répondu « oui », veuillez fournir une preuve que vous vivrez au Canada avec votre enfant à charge lorsqu'il aura obtenu sa résidence permanente au Canada.

 **3. Emploi/Source de soutien – Ne remplissez pas cette section si vous habitez au Québec.**

Vous devez montrer que vous pouvez soutenir la ou les personnes que vous parrainez. Fournissez les documents selon l'une des options suivantes :

**Si vous travaillez au Canada,** fournissez une lettre originale de votre employeur actuel qui indique votre période d'emploi, votre salaire et vos heures normales de travail par semaine ou documents financiers à l'appui si vous êtes indépendant **ET** l'un des documents suivants délivrés par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Depuis le 28 février 2020, la ligne 150 (revenu total) a été remplacée par la ligne 15000. Dans les avis de cotisation et les imprimés de l'option C datant d'avant 2019, le revenu total est indiqué à la ligne 150 :

- votre plus récent avis de cotisation. Il doit inclure la ligne 15000 (revenu total)
- la preuve de revenu (option « C »).

**Remarque :** Vous pouvez voir (et imprimer) vos déclarations de revenus et d'autres renseignements fiscaux personnels en utilisant le service en ligne Mon dossier de l'ARC. Pour vous inscrire ou vous connecter, visitez le site <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/services-electroniques/services-electroniques-particuliers/dossier-particuliers.html>

**Si vous ne pouvez pas** fournir un avis de cotisation ou une preuve de revenu (option C) pour l'année d'imposition la plus récente, vous devez fournir une explication sur une feuille distincte, accompagnée de tout document financier prouvant que vous êtes en mesure de subvenir aux besoins de la personne que vous parrainez.

**Si vous ne travaillez pas au Canada,** fournissez d'autres documents qui montrent que vous pouvez répondre aux besoins des personnes que vous parrainez. Ces documents doivent inclure une explication détaillée, sur une feuille distincte, de la façon dont vous prévoyez répondre à vos besoins et ceux des personnes parrainées.

## DOCUMENTS À L'APPUI POUR LES PERSONNES PARRAINÉES (DEMANDEUR PRINCIPAL ET TOUS LES MEMBRES DE SA FAMILLE)

### 4. PIÈCES D'IDENTITÉ, DOCUMENT DE VOYAGE ET PASSEPORTS

Vous (le demandeur principal) devez fournir des photocopies des documents suivants :

- Passeport ou document de voyage le plus récent pour vous (et, le cas échéant, tout enfant à votre charge qui vous accompagnera au Canada).
- Joignez seulement les copies des pages où figurent le numéro du passeport ou du document de voyage, les dates de délivrance et d'expiration, la photo, les noms et prénoms, la date et le lieu de naissance du détenteur.
  - Si vous êtes au Canada ou que vous avez déjà voyagé au Canada, vous devez aussi fournir les pages de tout passeport en votre possession qui portent le timbre d'entrée d'une autorité canadienne.
  - Si vous résidez dans un autre pays que celui de votre nationalité, joignez une copie de votre visa ou permis de résidence pour le pays dans lequel vous résidez actuellement (p. ex., pour les États-Unis, un certificat d'inscription au registre des étrangers ou la carte verte).
  - Veuillez noter que les passeports diplomatiques, officiels ou d'affaires publiques ne sont pas acceptés pour une demande de résidence permanente au Canada.

**Remarque :** Bien que vous n'avez pas besoin d'un passeport ou d'un document de voyage valide lorsque vous soumettez votre demande, vous devez avoir un document de voyage ou un passeport valide pour voyager au Canada et pour être admis en tant que résident permanent. Vous trouverez une liste des documents acceptables au paragraphe 50(1) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2002-227/page-8.html#h-674813>). Vous devrez prouver que vous détenez un document de voyage ou un passeport acceptable avant que nous puissions terminer le traitement de votre demande.

- Si vous (le demandeur principal) vivez au Canada, joignez une preuve de votre statut au Canada (p. ex., une copie de votre visa de résident temporaire à titre de visiteur, de votre permis d'études ou de travail, de votre permis de séjour temporaire, ainsi que toute documentation relative à une perte de statut).
- Un certificat de naissance ou de baptême pour vous (et vos personnes à charge, le cas échéant, qu'elles vous accompagnent au Canada ou non).
- Si cela est indiqué dans les exigences propres à votre pays (ou à vos pays) de citoyenneté ou de résidence :
- Une copie de votre carte d'identité nationale (et de celle des membres de votre famille).
  - Une copie de votre carnet de famille.
  - Aucun des deux choix précédents ne s'applique à moi.

**Rappel :** Vous devez consulter les exigences particulières par pays (<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/conjoint.asp#pays>) pour vérifier s'il existe des instructions particulières concernant vos documents.

### 5. CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE

Êtes-vous, le demandeur principal, âgé d'au moins 18 ans?  Non  Oui

Si vous avez répondu « **non** », passez à la question 6. Si vous avez répondu « **oui** », veuillez fournir les documents demandés ci-dessous (le cas échéant).

#### CERTIFICATS DE POLICE

Pour le moment, vous devez soumettre des certificats de police pour les pays suivants, à moins d'avis contraire sur la page Web concernant les certificats de police : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/medical-police/certificats-police/comment.html> :

- Les pays, **autre que le Canada**, dans lequel vous avez passé 6 mois ou plus de suite depuis l'âge de 18 ans.

\_\_\_\_\_ Pays

#### Certificats de police canadiens

- Si vous (ou un membre de votre famille âgé de 18 ans ou plus) avez vécu au Canada au cours des six derniers mois, ou si le Canada est le pays où vous (ou un membre de votre famille âgé de 18 ans ou plus) avez vécu pendant la plus grande partie de votre (leur) vie depuis l'âge de 18 ans, il n'est pas nécessaire de fournir de certificats de police canadiens pour le moment. IRCC fera une demande de certificat(s) de police canadien(s) en votre (leur) nom. Cochez ici si cette situation s'applique à vous.

**Remarque :** Certains pays pourraient exiger le consentement d'IRCC pour délivrer un certificat de police. Le cas échéant, vous devez nous soumettre le formulaire de consentement à la place du certificat de police. Nous examinerons le formulaire de consentement et entreprendrons la demande de certificat de police. Voir des exigences pour les différents pays : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/medical-police/certificats-police/comment.html>.

Formulaire de consentement : [Demande de certificats de police/attestations et autorisation de communication de renseignements \(PDF, 1,16 Ko\)](#)

Lorsque nous aurons examiné votre demande, nous communiquerons avec vous si nous avons besoin de certificats de police pour traiter votre demande.

Pour obtenir plus de renseignements sur les certificats de police, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/medical-police/certificats-police/comment.html>.

**SERVICE MILITAIRE :**

Avez-vous (le demandeur principal) fait votre service militaire?

Non  Oui

Si vous avez répondu « oui », vous devez consulter les exigences particulières par pays (<https://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/conjoint.asp>) pour connaître toute instruction particulière pour le pays où vous avez fait votre service militaire. Le cas échéant, vous devez fournir la documentation requise.

Cochez cette case si vous fournissez des documents concernant le service militaire :

**6. PHOTOGRAPHIES**

Pour présenter une demande en ligne, téléversez une image du recto et du verso d'une (1) photo dans votre demande pour vous-même et chacun des membres de votre famille qui vous accompagnent. Suivez les instructions concernant les spécifications de la photographie : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5525-guide-base-parrainez-votre-epoux-conjoint-enfant.html#photo>.

**Important :** Si les photographies que vous soumettez ne respectent pas les spécifications en vigueur, le traitement pourrait être retardé.

**7. EXAMEN MÉDICAL**

**Vous n'avez pas à passer d'examen médical pour le moment.** Vous recevrez des instructions à ce sujet au moment approprié pendant le traitement de la demande. Si vous avez subi un examen médical aux fins de l'immigration au cours des 12 derniers mois, veuillez joindre une copie de la fiche d'information remise par le médecin désigné et indiquer ci-dessous la date et le lieu de l'examen médical ainsi que le nom du médecin désigné. Il est possible que vous deviez passer un nouvel examen médical.

\_\_\_\_\_

Nom du médecin désigné

\_\_\_\_\_

Lieu de l'examen médical

\_\_\_\_\_

Date de l'examen médical  
(AAAA-MM-JJ)

**8. PREUVE SUPPLÉMENTAIRE DE LIEN DE PARENTÉ AVEC LE RÉPONDANT**

Votre lien de parenté avec votre répondant sera évalué en fonction de l'information et de la documentation que vous joindrez à votre demande. Pour réduire le risque de vous faire demander d'autres documents ou de passer une entrevue, ce qui retardera le traitement de votre demande, veuillez soumettre au moins un des documents mentionnés dans la liste ci-dessous en tant que preuve de votre lien de parenté avec votre répondant :

- Un document officiel (autre que votre certificat de naissance ou de baptême) attestant que votre répondant est votre parent.
- Preuve du soutien financier fourni par le répondant.
- Document(s) scolaire(s) indiquant que votre répondant est votre parent.
- Photographies prises avec votre répondant à différents moments de votre vie (un maximum de dix).
- Lettres, messages ou courriels imprimés, conversations dans des médias sociaux entre vous-même et votre répondant.
- Preuve des visites de votre répondant, comme les talons de billet d'avion, cartes d'embarquement utilisées.
- Autre document prouvant le lien de parenté.

**Remarque :** Dans certains cas, vous pourriez ne pas avoir accès à certains documents de la liste ci-dessus ou ces documents pourraient ne pas s'appliquer à votre situation. Si vous ne pouvez pas fournir au moins un des ensembles de documents mentionnés ci-dessus, veuillez en expliquer la raison sur une feuille séparée.

**Rappel :** Vous devez consulter les exigences particulières par pays (<https://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/conjoint.asp#pays>) pour vérifier s'il existe des instructions particulières concernant vos documents.

**Note :** Dans tous les cas, un agent du Ministère peut vous demander de fournir des documents supplémentaires, y compris une preuve de lien de parenté, à une date ultérieure pendant le traitement de votre demande, si des renseignements supplémentaires sont requis pour évaluer votre demande.

**SIGNATURES**

**RAPPELS IMPORTANTS : Vérifiez que vous avez bien fourni toutes les signatures requises sur les formulaires suivants. [Consultez les instructions étape par étape pour en savoir plus sur les signatures à apposer sur les demandes en ligne et sur papier](#) :**

**1) Demande de parrainage, entente de parrainage et engagement (IMM 1344).**

Soumettez le document original. Le formulaire doit être signé par :

- Répondant
- Demandeur principal (si moins de 18 ans, le parent ou tuteur légal doit signer en son nom)

**2) Évaluation de la situation financière (IMM 1283)**

- Répondant

**3) Formulaire de demande générique pour le Canada (IMM 0008). Ce formulaire est désormais numérique et peut être rempli en ligne.**

- Demandeur principal (si moins de 18 ans, le parent ou tuteur légal doit signer en son nom)

**4) Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406). Ce formulaire est désormais numérique et peut être rempli en ligne.**

- Demandeur principal (si moins de 18 ans, le parent ou tuteur légal doit signer en son nom)
- Tous les autres membres de la famille du demandeur principal (y compris les enfants à charge âgés de 18 ans ou plus)

**5) Annexe A – Antécédents/déclaration (IMM 5669). Ce formulaire est désormais numérique et peut être rempli en ligne.**

- Demandeur principal

**6) Formulaire Recours aux services d'un représentant (IMM 5476) - s'il y a lieu**

- Chaque personne âgés de 18 ans ou plus qui désigne un représentant
- Sans objet